PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N°2 0 1 8 0 1 3 1 JAN 2018

portant nomination du Directeur de l'Hôpital de Référence de Sangmélima.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- **Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2014/101 du 20 mars 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Hôpital de Référence de Sangmélima,

DECRETE:

<u>ARTICLE 1</u>^{er}.- Monsieur BEKOULE Patrick Sylvestre, Médecin Chirurgien, précédemment Directeur de l'Hôpital Régional Annexe d'Edéa, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Hôpital de Référence de Sangmélima.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 3 1 JAN 2018

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENCY OF THE REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

Philemon YANG

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRE
ET DES REQUÉTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME